

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-03-25 - 9.02	
Point de l'ordre du jour	9.02	
Objet	Création de poste au service technique - Responsable du département hygiène	

Le conseil communal,

Considérant que le collège propose de créer un (1) poste de salarié manuel qualifié (DAP) pour les besoins du service technique en qualité de responsable du département hygiène ;

Considérant que le responsable du département hygiène sera entre autre chargé :

- de l'encadrement et de la gestion de l'ensemble du personnel de son service,
- de l'organisation des tâches de nettoyage, de la planification des horaires, de la formation du personnel, de l'assurance de la propreté et de la qualité du service presté par son équipe,
- de la supervision de l'ensemble des activités du service en étroite collaboration avec les responsables des différents sites communaux ;

Où il est expliqué du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste de salarié manuel qualifié suivant au service technique :

Code	ST/C - Q28
Qualification	Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)
Affectation	Département hygiène
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100%
Carrière	Carrière H3 de la convention collective modifiée des salariés des communes du sud

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 25 mars 2024

Point

CC.2024-03-25 - 9.02

Objet

9.02

Création de poste au service technique - Responsable du département hygiène

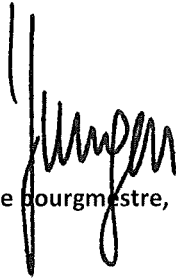


En séance à Roeser, date qu'en tête.

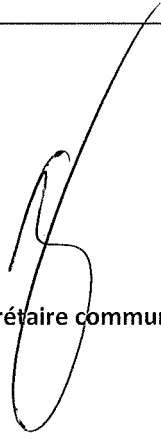
POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 28 mars 2024



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,